

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Fonds d'appui au rayonnement des régions

**LES ENTREPRISES ET ORGANISMES ADMISSIBLES DE LA MRC INVITÉS À SE
MANIFESTER DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS DE LA MONTÉRÉGIE**

(Beauharnois - Le 17 juillet 2018) La MRC de Beauharnois-Salaberry informe les gens de sa communauté que le comité de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de la Montérégie a récemment lancé officiellement l'appel de projets pour l'ensemble du territoire montérégien.

Dans ce contexte, la MRC rappelle aux entreprises et aux organismes admissibles de son territoire intéressés à déposer un dossier au FARR de se manifester rapidement et de déposer leurs dossiers **avant le 28 septembre prochain**.

On rappelle qu'une somme de 2 696 095 \$ est prévue pour l'année financière 2018-2019 afin de concrétiser des initiatives qui correspondent aux priorités de la Montérégie. Les priorités de la Montérégie, qui se trouvent au cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, sont les suivantes :

1. Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture;
2. Développer une identité rassembleuse par la culture;
3. Créer la richesse par l'économie et l'innovation;
4. Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale;
5. Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie;
6. Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles;
7. Promouvoir et développer le tourisme;
8. Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Les organismes et les entreprises admissibles peuvent déposer une demande d'aide financière pour le FARR auprès de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au plus tard le 28 septembre 2018 en remplissant le [formulaire](#) qui apparaît sur le site Web.

« Le comité de sélection FARR de la Montérégie travaille en concertation avec le milieu et nous sommes fiers du travail accompli jusqu'à maintenant. Nous sommes prêts à recevoir les projets novateurs qui participeront à l'appel de projets 2018-2019 et qui sauront mettre en valeur les richesses distinctives de la Montérégie » de commenter M. Paul Viau, président de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, préfet de

la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville et maire de la Municipalité du canton de Hemmingford.

« L'aide financière accordée dans le cadre du FARR permet de donner aux promoteurs le coup de main nécessaire pour entreprendre et concrétiser des initiatives mobilisatrices sur l'ensemble de la Montérégie. Un travail sérieux et rigoureux d'analyse sera effectué par les membres du comité de sélection de projets afin de sélectionner des projets qui contribueront au développement harmonieux de notre belle région qu'est la Montérégie » d'ajouter madame Sylvie Parent, vice-présidente de la Table des préfets de la Montérégie et mairesse de la Ville de Longueuil.

Rappelons que le FARR, qui est administré par le MAMOT, favorise la mobilisation et la concertation régionales en vue d'appuyer la réalisation de projets ayant des retombées à l'échelle régionale ou du moins dans plus d'une municipalité régionale de comté. Les initiatives qui seront présentées devront notamment répondre aux particularités de la Montérégie et contribuer à l'occupation et à la vitalité du territoire. Elles seront choisies et priorisées par le comité régional de sélection de projets du FARR.

Liens connexes :

Pour en savoir plus sur le FARR :

<http://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/>

Pour en savoir davantage sur les critères d'admissibilité, pour déposer un projet ou pour communiquer avec la direction régionale du MAMOT :

<https://www.mamot.gouv.qc.ca/ministere/directions-regionales/>

Pour consulter la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 :

<https://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/strategie-gouvernementale-et-plans-daction/>